

Varia

Pertinence et limites du concept « stratégie » dans l'analyse du fait matrimonial

Mohand ANARIS⁽¹⁾

« Stratégie » constitue l'une des notions systématisées dans et par l'approche de Pierre Bourdieu dont l'influence est incontestable mais à laquelle sont aussi adressées de multiples critiques. Nous examinerons, dans le cadre de cet article, la pertinence et les limites de l'analyse de la pratique d'alliance matrimoniale en termes de « stratégie ». Nous reviendrons justement sur la façon dont le concept est utilisé chez l'auteur pour ensuite mettre en exergue les critiques et les limites d'un tel usage. L'objectif est de puiser des outils théoriques offerts par les analyses bourdieusiennes pour les confronter aux réflexions actuelles des anthropologues de la parenté qui, reconnaissant les mérites et la cohérence de sa théorie, s'opposent à certains de ses aspects ou du moins les nuancent. L'idée d'aborder cette question est nourrie par la préoccupation que celle-ci occupe dans nos enquêtes sur le fait matrimonial en Kabylie. La problématisation d'un sujet aussi classique en anthropologie comme celui du mariage et de l'alliance matrimoniale nécessite inévitablement la mobilisation de ce concept à côté d'autres comme ceux de « règle », « norme », « structure », « habitus », d'où l'intérêt de mettre en lumière le sens qu'ils prennent dans les théories anthropologiques, parfois les plus opposées, pour pouvoir examiner ensuite la façon dont il faut les adapter éventuellement au contexte actuel.

⁽¹⁾ Université Mouloud Mammeri, 15 000, Tizi-Ouzou, Algérie.

1. La dichotomie règle / stratégie

Pour comprendre la notion de « stratégie » dans le système théorique bourdieusien, il faut la mettre en rapport avec les concepts d'*habitus*, de *champ social*, de *capital* et de *sens pratique*. Cette mise en rapport permet de construire l'ensemble des sens qui se déclinent en un tout cohérent¹. En fait, c'est principalement en critiquant un aspect important de la vision structuraliste de la pratique sociale², prédominante dans les années soixante au moment où il élaborait sa théorie, que Bourdieu a forgé ce concept de stratégie. Il voit dans ce concept « un instrument de rupture avec le point de vue objectiviste et avec l'action sans agent que suppose le structuralisme »³. Il estime que l'utilisation de la notion de règle ne peut pas expliquer les pratiques sociales. Pour lui, le recours à la règle « permet de faire l'économie de cette sorte de comptabilité complète des coûts et des profits matériels et surtout symboliques qui enferment la raison et la raison d'être des pratiques »⁴.

1. 1. La vision Lévi-straussienne

Le langage de la règle serait ainsi, dans la conception bourdieusienne, incapable de saisir toute la réalité de la pratique sociale. Il serait aveugle aux motifs matériels et symboliques qui la déterminent et la font exister. Il faut cependant préciser que même les structuralistes admettent les deux concepts en reconnaissant qu'en effet « il y a des règles et il y a des stratégies. Les stratégies peuvent bousculer les règles, mais il est rare aussi que, dans une société et à une époque déterminée, les stratégies dont disposent les individus n'obéissent pas à leur tour à des normes »⁵.

La notion de règle suppose que les agents sociaux obéiraient, dans leurs actions, à des normes explicites et explicitées par les agents eux-

¹ Anaris, M., Morsli, M. (2012), « Bourdieu et les stratégies matrimoniales en Kabylie », in *Actes du Colloque Pierre Bourdieu et l'Algérie*, CRASC / Oran les 19 et 20 septembre 2011, Alger, HCA, p. 73-104.

² Principalement les pratiques matrimoniales. C'est en travaillant sur les échanges matrimoniaux et les pratiques successorales en Kabylie et au Béarn, qu'il a pu dépasser le paradigme structuraliste, centré sur la notion de règle, pour adopter un nouveau paradigme, centré sur la notion de stratégie. Bourdieu, P. (1994), « Stratégies de reproduction et modes de domination », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 105, décembre, p. 3-12.

³ Bourdieu, P. (1987), *Choses dites*, Paris, Minuit, p. 79.

⁴ Bourdieu, P. (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, p. 298.

⁵ Lévi-Strauss, C., Eribon, D. (2001), *De près et de loin*, Paris, Odile-Jacob, 1^{ère} éd. 1988, p. 145.

mêmes. Il s'agirait d'un ordre normatif dont ils ont souvent une conscience aigüe. Les structuralistes prennent cet ordre pour un modèle d'explication de la pratique sociale. Mais Claude Lévi-Strauss, qui a été le premier à importer, sinon, du moins à imposer dans l'anthropologie le principe d'explication structuraliste, reconnaît que « (...) le modèle est rarement appliqué tel quel »⁶. Des écarts existeraient entre les représentations normatives et les pratiques concrètes qu'on observe. Dès lors, Lévi-Strauss pense qu'il y a deux niveaux d'analyse qui se présentent à l'anthropologue : soit étudier « la façon dont les choses se passent dans le concret. Ou bien ce qui se passe dans l'esprit des gens qui, sans observer fidèlement leurs principes, disent quelle est la bonne manière de se conduire »⁷.

Examiner la pratique concrète ou s'intéresser à l'ordre des normes et des représentations qui sont censées la régir et dont les agents fournissent une idée dans leur discours. Ces deux niveaux semblent, dans une perspective lévi-straussienne, exclusifs l'un de l'autre, en ce sens que la prise en compte de l'un peut se faire sans la prise en considération de l'autre, puisque c'est uniquement au second niveau, celui des représentations, que s'est intéressé Lévi-Strauss dans son livre *Structures élémentaires de la parenté*⁸. On peut donc comprendre, dans cette optique, que la compréhension de la pratique concrète soit négligée, ou du moins délaissée, en faveur de la compréhension des représentations, souvent langagière et discursive⁹, que donnent les agents de leur pratique ou que construisent les anthropologues.

1. 2. L'approche bourdieusienne

Bourdieu, de son côté, ne nie pas l'existence, dans l'ordre social, d'un univers de règles ou d'un ordre normatif que les agents sociaux reconnaîtraient et auquel ils pourraient obéir. Il estime que les règles existent et chaque agent essaie de montrer qu'il les respecte. D'autant plus que ces agents ont souvent tendance à avancer un corps de règles. Mais il ne reconnaît cet univers de règles et ne s'y intéresse que dans la mesure où il lui permet de jeter une lumière sur ce qu'est la pratique

⁶ Lévi-Strauss, C., Eribon, D., *op.cit.*, p. 144.

⁷ *Ibid.*

⁸ Lévi-Strauss, C. (1967), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, La Haye : Mouton, 1^{ère} éd. 1949.

⁹ Ceci pourrait être expliqué par le fait que Lévi-Strauss a appliqué au monde social des procédures d'analyse identiques ou du moins très proches de celles que des linguistes (notamment les phonologues), comme Jakobson, ont appliqué au langage et aux langues.

concrète. Pour lui, les deux niveaux dégagés par Lévi-Strauss ne sont pas exclusifs l'un de l'autre, ils sont complémentaires. Et c'est cette complémentarité qui, selon lui, explique la logique de la pratique. Restituer cette logique apparaît ainsi comme une préoccupation centrale dans l'œuvre de Bourdieu¹⁰.

Si Bourdieu reconnaît l'existence de règles et de normes sociales, il considère que, dans le cas de la pratique concrète, leur mise en œuvre et leur application par les agents (ou encore leur suspension) sont subordonnées à la mise en œuvre de stratégies : ce qui caractérise la pratique ce ne sont pas les règles, mais ce sont des *stratégies contextualisées*¹¹, c'est-à-dire adaptées à la poursuite des fins et des intérêts, à la fois matériels et symboliques, définis en un moment donné de l'état du fonctionnement du champ social, et vers lesquels tendent *naturellement* les agents du fait de la structure et de l'histoire de constitution de leurs habitus. L'intérêt au respect des règles, quand elles existent, se confond tout simplement avec l'intérêt matériel et/ou symbolique que poursuivent les agents à travers les stratégies qu'ils mettent en œuvre¹². Respecter la règle n'est qu'une stratégie, parmi d'autres, de renforcement d'un type de capital d'ordre symbolique ou matériel. De ce point de vue, les constats faits lors de nos enquêtes de terrain menées sur la région d'Azeffoun en Kabylie¹³ nous permettent de noter qu'effectivement les individus n'obéissent pas mécaniquement à des règles. Ils adoptent plutôt des stratégies par lesquelles ils se mettent en règle, ils mettent la règle de leur côté¹⁴ ou ils jouent contre celle-ci et la contournent. À propos de l'existence ou non, dans le groupe d'enquête Ihnouchène, d'une règle matrimoniale prescrivant l'alliance aux groupes religieux, les représentations tendent à défendre une position qui s'inscrit contre la règle sous le prétexte qu'elle est ignorée.

¹⁰ « D'une certaine manière, toute l'œuvre bourdieusienne peut être lue comme une tentative de rendre compte et d'élucider cette logique particulière qu'est la logique de la pratique. » (Pierre Mounier, 2001, p. 36.).

¹¹ Bensa, A. (2003), « L'exclu de la famille. La parenté selon Pierre Bourdieu », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 150, décembre, p. 19-26.

¹² *Ibid.*

¹³ Anaris, M. (2009), *Stratégies matrimoniales et logiques lignagère : cas du groupe religieux Ihnouchène (Azeffoun) ; 1990-2007*, Mémoire de magister soutenu le 25-10-2009 sous la direction de Mohamed Brahim Salhi.

¹⁴ Bourdieu, P. *Le sens pratique*, *op cit.*, p. 285.

« Franchement, nous dit un de nos témoins¹⁵, j'ignore complètement s'il y a (ou pas) une règle interdisant ou prescrivant le mariage avec une taqbaylit (femme issue d'un lignage non-maraboutique¹⁶). Le jour où j'avais décidé de me marier, il ne m'est même pas venu à l'idée de voir d'où notre village prend des femmes ou bien où les donne-t-on. Je n'arrive pas à saisir où est l'intérêt derrière la règle prescrivant ou prohibant un conjoint ! ».

Dans ce village religieux (maraboutique), l'ancêtre Brahem Aberkan a prescrit à ses descendants d'épouser des femmes issues de lignages religieux « imrabden »¹⁷. Notre enquête révèle cependant que sur un nombre de 232 alliances¹⁸, il y a 129 qui sont faites avec les groupes religieux, soit un taux de 55.6%. Ceci signifie que le reste (44.4%) déroge à la règle de l'endogamie religieuse (maraboutique). Le témoignage ci-dessus atteste d'ailleurs que l'enquêté, en faisant semblant qu'il ne connaît pas la règle, connaît la règle, ne veut pas reconnaître la règle et ne voit pas l'utilité de l'appliquer mécaniquement. C'est dire que les acteurs ont une capacité inventive leur permettant de reconnaître ou ne pas reconnaître l'existence d'une règle mais aussi de jouer avec et/ou contre cette règle, la détourner ou la contourner lorsqu'elle existe.

De même, nous ne pensons pas que les individus obéissent (mécaniquement) à une règle qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils ne reconnaissent pas. Il y a donc toujours une marge pour les individus et les groupes pour manipuler la règle, être du côté de celle-ci ou contre elle, en fonction des intérêts du moment. L'usage du concept de « stratégie » reste donc à notre sens mobilisable mais avec précaution en raisons de ses limites.

¹⁵ Témoin âgé de 38 ans, ingénieur issu d'un groupe religieux (maraboutique).

¹⁶ Il existe, en Kabylie, du moins dans le passé, une forme d'endogamie chez les lignages religieux de telle sorte que « certains groupes religieux restent strictement endogamiques et dérogent rarement à cette règle ». C'est le cas notamment pour certains groupes de la région de la Kabylie du Djurdjura du XIX^e siècle décrits par Salhi, M.-B. (2004), *Société et religion en Kabylie : 1850-2000*, thèse de doctorat d'État, Lettres et sciences humaines, Paris, 11 juin, p. 569.

¹⁷ Pluriel de « amrabeḍ » (personne issue d'un lignage saint, ou considéré comme tel). Le nom « amrabeḍ/ pl. imrabden » est utilisé pour distinguer des familles ou des villages kabyles censés être descendus de lignages saints (religieux) de ceux qui ne le sont pas (leqbayel ; les « laïcs »).

¹⁸ C'est le nombre de mariages contractés entre 1990 et 2007 dans le groupe d'enquête.

2. Stratégies matrimoniales et reproduction sociale

En plus des divergences relevées entre l'approche structuraliste lévi-straussienne et celle de Bourdieu, des auteurs comme Enric Porqueres i Gené, Laurent Barry, Alain Dewerpe remettent en question le recours à l'usage de la notion même de stratégie matrimoniale. Formulant trois critiques principales à l'égard de cette notion, E. Porqueres i Gené conteste d'abord le lien que Bourdieu établit entre la notion de « stratégie matrimoniale » et celle de « reproduction ». Autrement dit, il refuse l'idée que les stratégies matrimoniales aient toujours pour fin la reproduction d'un ordre social ou d'une stratification dans un ordre social. Une telle conception ne permet pas, selon Porqueres, de comprendre le changement du fait qu'elle présente des systèmes clos et plus ou moins consistants¹⁹. L'auteur regrette aussi ce qu'il appelle le « réductionnisme économique » de l'approche bourdieusienne selon lequel les agents sont souvent réduits à de véhicules de la logique économique soutenant une société ou de maximisateurs d'intérêts par et à travers les stratégies matrimoniales. « À cet égard, note Porqueres, le « capital symbolique » bourdieusien, qui tente de contourner l'obstacle en présentant des objets de maximisation autres que le capital strictement économique, ne résout rien. Et ce dans la mesure où le premier type de capital se trouve réduit au second en fonction de l' « alchimie symbolique ». Bourdieu affirme en effet à ce propos que « le capital symbolique est ce « capital dénié », reconnu comme légitime, c'est-à-dire méconnu comme capital (1980 : 220) : la dimension apparemment non économique des objets de maximisation de la part des individus apparaît ainsi comme un euphémisme de l'économie et de ses raisons. (1980 : 220) »²⁰. Effectivement, les stratégies matrimoniales sont flexibles, relatives et ajustables à l'échelle des individus. Les groupes et les individus peuvent ne pas partager les mêmes impératifs à différents moments. Ceci dit, on ne peut pas postuler à priori l'existence et la nature des stratégies matrimoniales mais après observation au long cours.

3. La métaphore du jeu

La façon dont Bourdieu introduit l'individu dans le champ de l'analyse à travers la notion de « stratégie matrimoniale » se trouve être contestée aussi par Porqueres. La comparaison que fait Bourdieu avec le joueur de

¹⁹ Porqueres i Gené, E. (1995), *Lourde alliance*, Paris, Kimmé, p. 84.

²⁰ *Ibid.*

cartes habile capable d'une infinité de coups n'est pas, selon lui, vraiment pertinente : « Une telle conception de l'individu, affirme-t-il, suppose l'impossibilité d'un coup critique : le joueur ne peut pas changer le jeu à mesure qu'il joue. Le modèle, aussi sophistiqué qu'il soit, reste donc celui du maintien d'un ordre à travers les actions des agents qui le composent, et ceci à travers l'inscription d'un *habitus* générateur dans chacun des membres d'une communauté »²¹.

La métaphore du jeu est utilisée aussi bien dans la théorie bourdieusienne que dans la philosophie de Merleau-Ponty. Pour montrer comment les agents n'obéissent pas mécaniquement à des règles, Bourdieu estime que « le bon joueur, qui est en quelque sorte le jeu fait homme, fait à chaque instant ce qui est à faire, ce que demande et exige le jeu. Cela suppose une invention permanente, indispensable pour s'adapter à des situations indéfiniment variées, jamais parfaitement identiques »²². Le problème que pose ici Bourdieu à la suite de Merleau-Ponty qui, lui, utilise l'exemple du football, est l'absence d'une relation claire entre structures internes et structures externes du fait que le sens du jeu du joueur et la structuration du terrain comme espace objectif de possibles n'apparaît pas nettement²³. « Au football, écrit Etienne Ollion, les règles dont l'application est confiée à l'arbitre ne sont pas l'objet d'une lutte, et les frontières du terrain ne sont pas contestées par les équipes en présence »²⁴. L'auteur trouve que cette façon de concevoir ne nous dit rien de la double genèse des structures objectives et subjectives du jeu²⁵.

Au regard de ce qui se produit comme transformations et comme mutations dans la société kabyle, par exemple, nous pouvons même penser que les générations des parents et celles des descendants ne jouent pas le même jeu même si elles partagent le même terrain. Plus encore, les générations actuelles, sous l'effet d'une mondialisation et d'une globalisation croissante, changent de jeux au rythme des changements que subit le monde « turbulent » dans lequel elles vivent. Ceci n'exclut pas la possibilité d'un retour sinon d'un aller-retour entre jeu traditionnel ou le jeu des parents et d'autres jeux lesquels ne sont pas familiers aux

²¹ *Ibidem*.

²² Notons enfin que pour Bourdieu, la stratégie n'est pas nécessairement individuelle, elle peut être collective : les stratégies de reproduction, qu'il étudie par exemple dans *La Distinction* (Bourdieu, 1979), s'appliquent aux familles.

²³ Bourdieu, P., Wacquant, L. (2014), *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, p. 61.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

parents. C'est comme si on joue sur un même terrain mais on ne joue pas le même jeu, donc on ne se réfère pas aux mêmes règles de jeu. L'analyse en termes de « reproduction » semble ainsi être problématique.

4. La plasticité du concept

De son côté, Laurent Barry estime que l'approche bourdieusienne consistant à soutenir l'idée que les acteurs ne suivent pas toujours la règle matrimoniale, ne renvoie qu'à « des considérations générales et peu précises »²⁶. Si Bourdieu qualifie, comme signalé ci-dessus, le recours à la notion de règle d'« asile de l'ignorance », Barry trouve que la « stratégie matrimoniale » telle qu'elle est utilisée par Bourdieu n'est « ni une véritable théorie ni un outil d'analyse vraiment efficace. »²⁷. Il illustre sa critique par l'idée que la plasticité de cette notion et « sa capacité à nous parler de faits avérés dans des contextes très divers lui interdisent dans le même temps d'en caractériser aucune »²⁸. Barry estime que les règles/normes²⁹ ne sont pas vouées à être tout le temps subverties sinon quel intérêt y a-t-il à se les imposer ou à en disposer ? Cette approche ne rend compte que des marges de la règle, et mésestime, selon Barry, les cas où « la norme est en adéquation forte avec la réalité »³⁰ à l'exemple du « mariage arabe » où les règles liées aux prohibitions en vigueur sont l'objet d'un strict respect.

Si Barry estime que les pratiques matrimoniales ne sont pas destinées à satisfaire des intérêts conscients des acteurs, ceci peut supposer alors que, dans une certaine mesure, ces derniers obéissent « mécaniquement » aux règles instaurées par la société. La vision de Barry rompt avec le subjectivisme ou le « finalisme » et s'approche de l'objectivisme qui « mésestime » la marge de manœuvre et la part inventive de l'individu. « *Si les pratiques matrimoniales, écrit-il, n'avaient pour autre raison d'être*

²⁶ Laurent, B. (2008), *La parenté*, Paris, Gallimard, p. 157.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibidem.*

²⁹ « Règle » et « norme » sont utilisées par Barry pour parler de la même chose. Pierre Bonte, distingue par contre ces deux notions en séparant l'univers des règles de l'univers des normes. Pour lui, lorsque l'on s'interroge sur la signification structurelle (dans le mariage arabe par exemple) de la notion de proximité sociale, nous sommes dans le domaine de la règle. Et quand on s'interroge sur les variations statistiques de la réalisation de ce type de mariage, nous sommes dans le domaine de la norme (p. 389). Cf. Bonte, P. (1994), « Manière de dire ou manière de faire : peut-on parler d'un mariage « arabe » ? », in Bonte, P. (1994), *Épouser au plus proche*, Paris, EHESS, p. 371-398.

³⁰ Barry, L., *La parenté, op.cit.*, p. 158-159.

que la satisfaction des intérêts conscients des acteurs, il est alors évident qu'il ne saurait y avoir d'orientation particulière à un système envisagé globalement »³¹. Le fait que les acteurs visent à satisfaire des intérêts par un acte matrimonial n'empêche pas pour autant, une particularité d'un système à s'affirmer ou à continuer d'exister. Les intérêts d'un acteur sont liés au contexte dans lequel il vit et lequel se trouve façonné par les diverses dimensions qui lui sont immanentes (économique, politique, socioculturelle). De surcroît, nous ne comprenons pas dans quel sens parle Barry d'« intérêts conscients des acteurs » sachant que Bourdieu n'assigne pas un caractère exclusivement « conscient » aux intérêts ou aux finalités de ses « agents ». « Les stratégies, écrit-il, (...) tendent à s'ajuster spontanément, sans intention expresse ni calcul (...). C'est dire que l'agent n'est jamais complètement le sujet de ses pratiques (...) »³². Toujours dans le même sens, Bourdieu ajoute ceci : « En fait, tout mon effort vise (...), avec la notion d'habitus par exemple, à rendre compte du fait que les conduites (...) prennent la forme de séquences objectivement orientées par référence à une fin, sans être nécessairement le produit, ni d'une stratégie consciente, ni d'une détermination mécanique »³³.

Évoquant ce caractère de plasticité de la notion de stratégie, Alain Dewerpe remet en question, dans un article consacré à ce sujet, la proposition de Bourdieu qu'il nomme d'ailleurs le programme de « ni-ni », c'est-à-dire ni raison calculatrice, ni déterminations mécaniques, ni stratégie consciente, ni détermination automatique. C'est dire que le concept de « stratégie », tel qu'utilisé par Bourdieu, reste un concept en creux, un concept en suspens car inscrit dans une position paradoxale, à la fois stratégique et précaire³⁴. Le programme s'oppose ainsi aux deux « adversaires opposés mais alliés »³⁵, mais demeure soumis à leurs feux croisés³⁶.

³¹ *Ibidem*, p. 159.

³² Bourdieu, P. (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, p. 166.

³³ Bourdieu, P. *Choses dites*, *op.cit.*, p. 127.

³⁴ Dewerpe, A. (1996), *La « stratégie » chez Pierre Bourdieu*, *Enquête*, 3 | 1996, mis en ligne le 11 juillet 2013, URL : <http://enquete.revues.org/533>; DOI : 10.4000/enquête.533, p. 196-208.

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ *Ibidem*.

5. Stratégie et historicité

A l'instar de la réflexion critique suggérée par Porqueres i Gené sur le rapport stratégie matrimoniale/reproduction sociale, Dewerpe estime, quant à lui, que la façon dont Bourdieu incorpore l'histoire dans un état présent ne permet pas de comprendre si celle-ci est de nature dynamique ou non. Autrement dit, les dynamiques du changement et de la continuité sont, selon Dewerpe, peu perceptibles dans la conception bourdieusienne qui dit peu sur le passage d'un mode de reproduction à un autre ou d'une stratégie à une autre stratégie intrinsèquement nouvelle. De même, celle-ci n'explique pas la façon dont se réalise la rupture. Sans nier les mérites des propositions bourdieusiennes, Dewerpe estime que dans une telle conception, « on voit bien que tout est censé changer, mais on comprend mal comment »³⁷. La question qu'il faut résoudre reste donc celle de la nature des dynamiques en œuvre dans les stratégies qui, elles-mêmes, sont précaires et mouvantes même si on peut y repérer des éléments plutôt recomposés à l'aune du parcours du groupe ou des individus.

Ce tour d'horizon, qui donne à voir à la fois les avantages mais aussi les limites et les risques de biais que peut induire l'usage du concept de stratégie peut néanmoins permettre une utilisation contrôlée et vigilante du concept. L'approche du fait matrimonial en termes de « stratégies » relève donc d'un choix qui nécessite une définition épistémologiquement précise. D'autant plus que le débat autour de la question est loin d'être clos, et que cette notion de « stratégies matrimoniales » continue de susciter des points de vue divergents. C'est peut-être même cela qui la rend productive.

Le fait que soit ici évaluée cette notion témoigne de la volonté de l'actualiser pour l'analyse du réel observable en confrontant les positions défendues par les uns et les autres aux données offertes par des données de terrain mises à jour. Cette volonté découle du constat que la pratique matrimoniale et les représentations qui en émanent en Kabylie, cette région qui a beaucoup inspiré Bourdieu dans l'élaboration de sa théorie, est essentiellement approchée en terme de « stratégies matrimoniales ». Il n'est donc pas inintéressant de vérifier à la fois la validité et les limites d'une telle conception sachant que les analyses bourdieusiennes sont construites sur des données livresques ; celles notamment des Fichiers de Documentation Berbère et sur des avis de chercheurs de la région³⁸. Des

³⁷ Dewerpe, A. (1996), *op.cit.*, p. 196.

³⁸ Sans nier évidemment le travail de terrain mené au village Aghbala (Béjaïa).

matériaux qui s'avèrent, aujourd'hui, trop datées puisque, d'un point de vue historique, ils remontent aux années 1960. De plus, les limites théoriques de la conception en termes de « stratégies » sont assumées de façon explicite par son promoteur lui-même : « C'est [...] un terme, reconnaît Bourdieu, que je n'emploie pas sans hésitation »³⁹. La posture de vigilance et de volonté d'usage contrôlé du concept permet donc de ne pas faire de placage systématique sur le réel, mais de savoir dans quelles conditions il est possible qu'il ait une chance de rendre compte de ce réel.

De ce qui précède, nous pouvons souligner que le concept de stratégie ne suscite pas, dans le fond, une grande divergence. Indépendamment de la position défendue par chacun des anthropologues, sa validité n'est pas totalement remise en cause et sa valeur heuristique demeure certaine. Même dans les confrontations théoriques les plus vives⁴⁰, il est toujours admis qu'en matière d'alliance matrimoniale, il y a souvent des stratégies. Un des théoriciens de la parenté rappelle, en ce sens, que « Lévi-Strauss lui-même, reprenant quelques-uns des concepts de son rival théorique [(Bourdieu)], en arrive à réfléchir en termes de tactique et de stratégie »⁴¹. A noter par ailleurs que Bonte, qui ne s'est pas trop étalé sur la définition qu'il donne à la notion, approche le fait matrimonial en termes de « stratégies »⁴². Elle apparaît d'ailleurs plus d'une fois dans les intitulés de ses écrits⁴².

Conclusion

La notion de « stratégie » ne perd en rien de sa validité dans l'approche du fait matrimonial si elle tient compte de trois dimensions essentielles : 1- contraintes liées aux structures sociales, 2- marge de manœuvre dont disposent les individus et les groupes pour satisfaire leurs choix du moment, 3- l'impact des dynamismes créés par la machine de la

³⁹ Bourdieu, P., *Choses dites*, *op.cit.*, p. 127.

⁴⁰ Ceci apparaît clairement dans les entretiens réalisés avec Lévi-Strauss et ceux réalisés avec Bourdieu autour de la question. Les deux auteurs reconnaissent explicitement mais différemment le rôle de la stratégie dans le fait matrimonial.

⁴¹ Porqueres i Gené, E. (2014), *Personne et parenté*, « L'Homme », 140/2014, *La parenté de nouveau en question*, Pars, EHESS, p. 29.

⁴² Bonte, P. (1994), *Épouser au plus proche : inceste, prohibition et stratégies matrimoniales autour de la méditerranée*, Paris, EHESS. Voir aussi Bonté, P., Copet-Rougier, É. (1986), « Groupes de parenté et stratégies matrimoniales », in Bonte, P. (dir.), *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine*. Actes de la table ronde des 2 et 4 octobre, (Paris, Maison des sciences de l'homme) Rome, École Française de Rome, 1990, p. 253-266. (Publications de l'École française de Rome, 129).

globalisation et de la mondialisation sur les façons d'être, de penser et d'agir dans chaque société. Un impact qui affecte aussi bien les pratiques et les représentations des individus et des groupes que les contraintes des structures sociales auxquelles ceux-ci sont confrontés. Les dynamiques de changements et de transformations constituent d'ailleurs l'une des certitudes les plus établies et les moins contestables comme le pense Balandier qui souligne qu'« au-delà de nos incertitudes, au moins une certitude largement partagée : rien n'est plus comme avant. Le mouvement nous emporte et bouscule les *paysages* qui composaient nos univers familiers. L'environnement, les objets, le travail, les rapports sociaux les plus immédiats, les croyances et les valeurs changent désormais plus vite qu'ils ne l'ont fait depuis la révolution industrielle et urbaine jusqu'aux années 1960. Dans ce tohu-bohu de la Grande transformation, les repères anciens s'effacent, les idées se brouillent. L'image de la société sans boussole paraît traduire cet état des choses »⁴³.

Par « stratégies matrimoniales », il faut donc entendre l'ensemble d'actions et de réactions, de « calculs » et de prise de position que les acteurs et leurs groupes familiaux, concernés directement ou indirectement par une alliance matrimoniale, produisent à l'occasion d'un mariage. À noter cependant que pour une même alliance matrimoniale, les intérêts des acteurs concernés ne se reconnaissent pas de la même façon ni du même degré, ce qui donne lieu à des stratégies individuelles qui peuvent soit s'opposer soit s'orchestrer en une stratégie groupale. Les acteurs dans toute société manipulent les règles auxquelles ils sont soumis aux profits de leurs intérêts du moment⁴⁴. Barry, un des critiques de la conception du fait matrimonial en termes de « stratégies », reconnaît, qu'en ce sens, la notion de stratégie « est sans doute universellement vraie. »⁴⁵. Sans l'inscrire dans le programme du « ni-ni », la stratégie matrimoniale doit mettre en évidence les trois dimensions citées plus haut se donnant ainsi une valeur théorique et heuristique actualisée. Un tel outil conceptuel permettra ainsi d'être plus précis sur la façon dont s'articulent, s'ajustent et se négocient, pour un acteur (ou un groupe), ses propres choix ou son propre idéal⁴⁶ (qui ne sont pas forcément figés ou stables) avec les contraintes dynamiques des structures sociales lesquelles sont aussi sujettes à des mutations.

⁴³ Balandier, G. (2003), *Civilisés, dit-on*, Paris, PUF, p. 287.

⁴⁴ Barry, L., *La parenté, op.cit.*, p. 157.

⁴⁵ *Ibidem*.

⁴⁶ Luneau, M.-P. (2014), « Stratégie », in *Socius, ressources sur le littéraire et le social*, <http://ressources-socius.info>, p. 4.

Bibliographie

- Mohand, A. (2009), *Stratégies matrimoniales et logiques lignagère : cas du groupe religieux Ihnouchène (Azeffoun) ; 1990-2007*, mémoire de magistère en Anthropologie, Tizi-Ouzou, Université Mouloud Mammeri.
- Mohand, A., Morsli, M. (2011), « Bourdieu et les stratégies matrimoniales en Kabylie », in *Actes du Colloque Pierre Bourdieu et l'Algérie*, CRASC / Oran les 19 et 20 septembre, Alger, HCA, 2012, p. 73-104.
- Balandier, G. (2003), *Civilisés, dit-on*, Paris, PUF.
- Barry, L. (2008), *La parenté*, Paris, Gallimard.
- Bensa, A. (2003), « L'exclu de la famille. La parenté selon Pierre Bourdieu », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 150, décembre, p. 19-26.
- Bonte, P. (1994), *Épouser au plus proche : inceste, prohibition et stratégie matrimoniales autour de la méditerranée*, Paris, EHESS.
- Bonté, P., Copet-Rougier, É., (1986) « Groupes de parenté et stratégies matrimoniales », in *Parenté et stratégies familiales dans l'Antiquité romaine*. Actes de la table ronde des 2 et 4 octobre Paris, Maison des sciences de l'homme Rome, École Française de Rome, 1990. p. 253-266. (Publications de l'École française de Rome, 129).
- Bourdieu, P. (1987), *Choses dites*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P. (1980), *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- Bourdieu, P. (1997), *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- Bourdieu, P., Wacquant, L. (2014), *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil.
- Dewerpe, A., « La stratégie chez Pierre Bourdieu », note de lecture, pagination de l'édition papier : p. 195-196. Référence électronique Alain Dewerpe, La « stratégie » chez Pierre Bourdieu, Enquête [En ligne], 3 | 1996, mis en ligne le 11 juillet 2013, consulté le 20 novembre 2014. URL: <http://enquete.revues.org/533>; DOI : 10.4000/enquête.533
- Lévi-Strauss, C., Eribon, D. (2001), *De près et de loin*, Paris, Odile-Jacob, 1^{re} éd. 1988.
- Lévi-Strauss, C. (1967), *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Lahaye : Mouton, 1^{re} éd. 1949.
- Luneau, M.-P. (2014), « Stratégie », in *Socius : ressources sur le littéraire et le social*, <http://ressources-socius.info>.
- Porquieres i Gene E. (1995), *Lourde alliance*, Paris, Kimmé, p. 84.
- Porquieres i Gené E. (2014), « Personne et parenté », in *L'Homme* n°140/, *La parenté de nouveau en question*, Paris, EHESS.
- Salhi, M.-B., (2004), *Société et religion en Kabylie : 1850-2000*, thèse de doctorat d'État, éd. Lettres et sciences humaines, Paris, 11 juin.

Africa Review of Books

Revue Africaine des Livres

Volume 11, Number 1

March/Mars 2015

Postcolonial Constructivism: Ali Mazrui's Theory of Intercultural Relations
EIFUDEIN ADEM

Le Soudan face aux dissidences
MUSTAPHA MEDJAHDI

Nigeria's Iron Lady
DEKEYE ADEBAJO

Le Portugal et son impense colonial
CRISTINA ROBALO CORDEIRO

The Great Lakes Region and Southern Africa in Historical and
Contemporary Perspective
MOSES KHISA

Mémoires d'une combattante de l'ALN : un devoir de mémoire
KHEDIDJA MOKEDDEM

